

Huile pour micromètre Mitutoyo Réf 207000D

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

Article n° (fabricant/fournisseur) : D076
Identification de la substance ou du mélange : Pro Lub
Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/distributeur) :
helcotec Chemie und Technik GmbH & Co. KG
Herrenpfad – Süd 9 Téléphone : +49 2157/8968-0
D-41334 Nettetal Fax : +492157/8968-68
Service responsable :
Laboratoire E-mail : info@helcotec.com
Numéro de téléphone d'urgence : +49 2157/8968-0
Disponible uniquement pendant les heures d'ouverture.

2. Identification des dangers

Description du danger :



F+ Extrêmement inflammable

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

12 Extrêmement inflammable

3. Composition / Information sur les composants :

Caractérisation chimique (préparation)

Description : lubrifiant, contenant de l'huile minérale

Composants dangereux :

N° CE (EINECS/ELINCS) :	Identification du danger :	Symbole(s) de danger Remarque :	% du poids
N° CAS	Phrases R :		
203-448-7	REACH n° :		
	butane	F+	10-25
106-97-8		*	
200-827-9	propane	F+	2,5-10
74-98-6		*	

Informations complémentaires

* Substance avec valeur limite d'exposition professionnelle (CE). Texte intégral des phrases R : voir la rubrique 16.

4. Premiers secours

Informations générales :

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au calme et au chaud.

En cas de contact avec la peau :

Retirer aussitôt tous les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse.

En cas de contact avec les yeux :

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant et si cela est possible, retirer les lentilles de contact. Rincer continuellement. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime au calme. Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

jet d'eau puissant

Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange, de ses produits de combustion ou des gaz s'en dégageant :

Une fumée noire et dense est générée en cas d'incendie. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut nuire gravement à la santé.

Risque d'explosion en cas d'incendie.

Equipements de protection spéciaux pour les pompiers :

En cas d'incendie : porter un appareil respiratoire autonome complet.

Informations complémentaires :

Refroidir les conteneurs fermés placés à proximité de la source de l'incendie. Ne pas laisser l'eau utilisée pour éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts, les sols et les voies d'eau. Considérer les ruissellements comme dangereux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Rester à l'écart des sources d'inflammation. Ventiler la zone concernée. Ne pas respirer les vapeurs. Consulter les mesures de protection mentionnées dans les rubriques 7 et 8.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit entrer dans les eaux de surface ou les égouts. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage

Isoler la substance déversée à l'aide d'un agent d'absorption ininflammable (ex. : sable, terre, vermiculite, diatomées) et la récupérer en vue d'une mise au rebut dans des conteneurs appropriés, conformément aux réglementations locales (voir la rubrique 13). Nettoyer à l'aide d'agents nettoyants. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conteneur pressurisé : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants. Assurer la ventilation de la pièce.

Précautions à prendre contre l'incendie et l'explosion :

En cas de ventilation insuffisante et/ou pendant l'utilisation, des mélanges explosifs/extrêmement inflammables peuvent se développer.

Stockage

Exigences relatives aux salles de stockage et aux conteneurs :

Stocker conformément à l'Ordonnance sur la santé et la sécurité industrielle (BetrSIVO).

Les salles de stockage doivent être conformes à la TRbF 20 (réglementation technique relative aux liquides inflammables) et à la loi (allemande) sur les ressources en eau. Protéger de la chaleur et de la lumière du soleil directe. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas fumer.

Eventuelles incompatibilités

Aucune

Autres informations relatives aux conditions de stockage

Tenir compte des instructions figurant sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toutes les sources d'inflammation.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures techniques de contrôle de l'exposition

Assurer une ventilation suffisante. Cela est possible à l'aide d'un système d'aspiration local ou placé dans la pièce. Si cela ne devait pas suffire à maintenir les concentrations d'aérosols et de vapeurs de solvant en-dessous des valeurs limites d'exposition, il

convient d'utiliser une protection respiratoire adaptée.

Composants et limites d'exposition professionnelle par rapport aux limites d'exposition professionnelles biologiques nécessitant une surveillance :

N° CE :	Description :	Type :	Valeur limite		Unité
N° CAS :			VECD (CE)		MPT (CE)
200-827-9	propane			1 800	mg/m3
74-98-6				1 000	ppm
203-448-7	butane		1 810	1 450	mg/m3
106-97-8			750	600	ppm

Informations complémentaires

Les valeurs indiquées sont extraites du tableau des valeurs limites d'exposition de la TRGS 900 ou de la VCI allemande en vigueur.

MPT (CE) : moyenne pondérée dans le temps

VECD (CE) : valeur d'exposition de courte durée

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Protection respiratoire :

Assurer la ventilation suffisante de la pièce. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire adéquat.

Protection des mains :

Pour une manipulation prolongée ou répétée, il convient d'utiliser des gants fabriqués à partir des matériaux suivants : PVC ou néoprène.

Suivre les instructions et les indications d'utilisation, de stockage, d'entretien et de remplacement fournies par le fabricant des gants de protection. Le temps de pénétration du matériau dépend de l'intensité et de la durée d'exposition de la peau. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. En aucun cas elles ne doivent être utilisées après un contact avec la substance.

Protection oculaire :

Porter des lunettes de protection ajustées en cas de projections.

Mesures de protection :

En cas de contact, nettoyer la peau à l'eau savonneuse ou utiliser un nettoyant adapté.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :

Etat physique : liquide

Couleur : ambrée

Odeur : aromatique

Données de base relatives à la sécurité	Unité	Méthode	Remarque
---	-------	---------	----------

Point d'éclair (°C) :	170 °C		
------------------------------	--------	--	--

Température d'inflammation (TIM) :	N.A.		
---	------	--	--

Limite inférieure d'explosivité :	N.A.		
--	------	--	--

Limite supérieure d'explosivité :	N.A.		
--	------	--	--

Densité à 20 °C :	0,85 g/cm3	DIN 51757	
--------------------------	------------	-----------	--

Solubilité dans l'eau :	non soluble		
--------------------------------	-------------	--	--

Autres informations

Les données techniques concernent le contenu sans agent propulseur.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable lorsque les réglementations recommandées en matière de stockage et de manipulation sont appliquées. Pour plus d'informations sur le stockage, consulter la rubrique 7.

Produits de décomposition dangereux

Des sous-produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas d'exposition à des températures élevées (ex. : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote).

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée disponible concernant la préparation en elle-même.

Expérience pratique

Autres observations :

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Leur inhalation peut être nocive.

Evaluation globale d'après les caractéristiques CMR :

Cette substance ne remplit pas les critères de classification CMR catégorie 1 ou 2.

Aucune information disponible sur la préparation en elle-même. La préparation a été évaluée d'après la méthode conventionnelle de la Directive relative aux préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en fonction des risques toxicologiques associés. Voir les rubriques 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Evaluation globale :

Aucune information disponible concernant la préparation en elle-même.

Résultats de l'évaluation PBT

Cette substance ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination appropriée / Recommandation relative au produit :

Ne pas laisser le produit entrer dans les eaux de surface ou les égouts. Cette substance et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Traitement des déchets conforme aux directives CE 75/442/CEE et 91/689/CEE (versions correspondantes) relatives aux déchets et déchets dangereux.

Code/Repère du rapport de contrôle des déchets d'après l'EAKV :

130206 huiles synthétiques de lubrification pour moteurs et engrenages.

150104 emballage métallique

Recommandation en cas de contamination de l'emballage :

Les emballages entièrement vides peuvent être recyclés.

Les contenants non correctement vidés doivent être considérés comme des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Catégorie : 2
Étiquette de danger : 2,1
N° ONU : 1950
Désignation officielle de transport : Aérosols, inflammable
Code de restriction en tunnel : D

15. Informations réglementaires

Législation UE

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s) de danger et risques relatifs aux matériaux et préparations dangereuses :



F+ Extrêmement inflammable

Contenu :

n.a.

Phrases R :

12 Extrêmement inflammable

Phrases S :

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

- 96 Conteneur pressurisé : protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ni brûler, même après utilisation.
- 97 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent. Garder à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Autres réglementations (UE) :

Informations relatives à la limitation des émissions de composés organiques volatils (Directive COV) d'après 1999/13/CE.

Valeur COV (en g/l) ISO 11890-2 : 0,000

Réglementations nationales

Informations relatives aux restrictions professionnelles :

Suivre les restrictions professionnelles de la Directive de Protection des femmes enceintes (92/85/CEE).

Suivre les restrictions relatives au travail des jeunes (94/33/CE).

16. Autres informations

Signification des phrases R de la rubrique 3 :

- 12 Extrêmement inflammable

Autres remarques :

Les informations fournies dans la présente Fiche de données de sécurité sont conformes à notre niveau de connaissance actuel, ainsi qu'aux réglementations nationales et européennes. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées dans la rubrique 1, sauf autorisation écrite. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de remplir les exigences des règles et réglementations locales. Les détails figurant dans la présente Fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne doivent pas être considérés comme garantis.

Annexe

Les données /informations relatives aux scénarii d'exposition ne sont actuellement pas disponibles. L'évaluation de la préparation ne peut donc pas encore être effectuée.